

Fiche signalétique du Qatar

4 octobre 2005

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Histoire

À partir de 1930, une grave crise économique touche le Qatar avec l'inondation du marché international par les perles en provenance du Japon.

À la différence de la plupart des Emirats voisins, le Qatar a refusé de devenir un membre des Emirats Arabes Unis ainsi que de l'Arabie Saoudite.

En 2005, un attentat suicide tue un ressortissant britannique à Doha et choque le pays qui n'avait jamais connu d'acte terroriste.

Après avoir été dominé par les Perses pendant des milliers d'années puis plus récemment par Bahreïn, les Ottomans ou encore les Anglais, le Qatar est devenu un état indépendant le 3 septembre 1971.

Au 19^{ème} siècle, suite à la violation d'un traité Anglo-Bahreïni datant de 1820, les britanniques choisissent un négociateur pour résoudre le conflit : un entrepreneur respecté et un résidant de longue date de Doha : Muhammed Ben Thani. Cet événement assure une domination de la famille Al Thani sur le Qatar, une dynastie toujours en place à ce jour.

En 2005, le Qatar est dirigé par l'Emir Hamad bin Khalifa Al Thani, qui a pris les commandes du pays à son père Khalifa bin Hamad Al Thani en 1995 tandis que ce dernier était en vacances en Suisse (il vivra en exil en France jusqu'en 2004, date de son retour au Qatar). Sous l'Emir actuel, le Qatar connaît de nombreuses avancées sociales (droits des femmes) et politiques. Plus libéral que son père, l'Emir Hamad bin Khalifa Al Thani dote le pays d'une nouvelle constitution et initie la création d'une chaîne d'information, Al-Jezira, comptant pour beaucoup dans la notoriété du pays.

Géographie - population

Superficie : 11.737 km²

Population : 743.000 dont 20% de nationaux (+5% en 2003)

Densité de population : 87,2 hab/km²

Croissance démographique : 2,4% pour les nationaux. Celle des immigrés est plus rapide et fluctue en fonction des besoins de l'économie.

Population urbaine (en % du total) : 89%

Espérance de vie à la naissance (2002) : 74,9 ans.

La péninsule qatarie s'enfonce de 160 kilomètres dans le Golfe Persique. Une grande partie du pays est une plaine stérile recouverte de sable. Au sud-est se trouve la spectaculaire Khor Al Adaid ou « la mer intérieure ». Le point culminant du Qatar se situe dans le Jebel Dukhan et pointe à environ 90m. C'est dans ce secteur que l'on trouve les principaux gisements terrestres de pétrole du Qatar, alors que les gisements de gaz naturel sont en mer, au Nord-Ouest de la péninsule.



Relations multilatérales

Accords en vigueur avec l'UE : un accord de libre-échange entre l'UE et le CCEAG est en cours de négociations.

Le Qatar est membre de l'ONU, de l'OMC (il a accueilli la dernière assemblée de cette institution, cycle de Doha), du Conseil de coopération du Golfe, de l'OPEP et de la Ligue Arabe. Il est membre du FMI et de la Banque Mondiale depuis 1972 mais n'a aucun accord en cours avec ces deux institutions.

Le Qatar est membre de la Banque Islamique de Développement dont il détient 1,21 % du capital. Le Qatar a bénéficié du soutien de cette institution de 1976 à fin février 2004 pour financer 11 projets représentant un montant total de 151 MUSD.

En matière de lutte contre le financement du terrorisme, le Qatar n'est pas sur la liste noire du GAFI des pays non coopératifs en matière de blanchissement d'argent sale.

Système politique

L'Emir : Conformément aux dispositions de la Constitution, l'Emir est le Chef de l'Etat du Qatar. Sa personne est inviolable et doit être respectée par tous (art 64). Il est le chef suprême des Forces Armées qu'il supervise avec l'assistance du Conseil de la Défense (art 65). Il représente l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, notamment dans les relations internationales (art 66).

Après avoir rappelé que "le peuple est la source du pouvoir" (art 59), la Constitution décrit l'organisation des pouvoirs au sein de la monarchie constitutionnelle qatarienne. Elle est fondée sur la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire (art 60).

Le pouvoir exécutif appartient à l'Emir, qui l'exerce avec l'aide du Conseil des Ministres (art 62). Le Conseil des Ministres est composé de 12 Ministres d'Etat dirigeant chacun un ministère :

Ministère de la Défense	Ministère des Finances
Ministère des Affaires étrangères	Ministère de la Santé publique
Ministère de l'Intérieur	Ministère de la Justice
Ministère des Affaires civiles et de l'Habitation	Ministère des Affaires municipales et de l'Agriculture
Ministère de l'Economie et du Commerce	Ministère de l'Education et de l'Enseignement.
Ministère de l'Energie et de l'Industrie	Ministère des Waqfs et des Affaires islamiques

Le pouvoir législatif revient au Conseil Consultatif (Majlis Al Choura) qui est composé de 45 membres dont les deux tiers sont élus au suffrage universel direct pour 4 ans. Les 15 autres membres sont nommés par l'Emir (art 77).

Le pouvoir judiciaire : C'est l'objet du Titre V de la Constitution qui pose le principe de son intégrité (art 129) et de son indépendance (art 130). Le texte fondamental renforce aussi la position des juges en consacrant leur indépendance et leur neutralité, "garantie du respect des droits et des libertés". La Constitution Permanente précise d'ailleurs qu'ils ne peuvent pas être "démis de leurs fonctions sauf dans les cas prévus par la loi" (art 134).

Monnaie

Monnaie : La monnaie est le riyal qatari (QAR)

Taux de change :

1 QAR = 0,274679 USD	1 USD = 3,64061 QAR
1 QAR = 0,234464 EURO	1 EUR = 4,26505 QAR

au 16/11/2005

Régime de change : ancrage au dollar USD, pas de bande de fluctuation.
Réserves en devises de la Banque Centrale: 2,33 Md USD 2003.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de DOHA (adresser les demandes à doha@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Économique
Adresse : P.O. Box 4373
DOHA
DOHA
QATAR

Rédigée par : Erwan LE CARER
Revue par : Christian PONSOT

Version originale du 04/10/2005